

POLITIQUE QUALITE, ENVIRONNEMENT, SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL, ANTI-CORRUPTION ET ETHIQUE

Fidente S.p.A., consolide la stratégie de l'entreprise dans la prise de conscience de la nécessité d'une vision intégrée de l'organisation, dans laquelle les aspects "qualité", "environnement", "santé et sécurité au travail", "anti-corruption" et éthique sont la base de tous les autres aspects qui contribuent à définir la stratégie qui lui est propre.

La politique "qualité", "environnement", "santé et sécurité", "anti-corruption" et éthique est l'engagement global que Fidente assume envers les parties concernées suite à une analyse détaillée de son contexte organisationnel et des risques et opportunités en la qualité, la santé et la sécurité et l'environnement auxquels l'organisation est confrontée. Pour respecter cet engagement, une SGI a été activée conformément aux normes UNI EN ISO 9001:2015, UNI EN ISO 14001:2015, UNI EN ISO 45001:2018 et 37001:2016, SA 8000:2014.

La Fidente se fixe l'objectif de consolider et de développer sa part de marché, se connotant comme une entreprise qui fournit toujours un service de haute qualité et professionnel grâce à un personnel hautement qualifié qui représente un point de référence à haute valeur ajoutée pour le client.

La ligne directrice générale qui régit et encadre la politique intégrée Qualité/Environnement/Santé, Sécurité/Anti-corruption et éthique est la satisfaction des parties intéressées, l'engagement de protéger l'environnement et la santé et la sécurité au travail, l'engagement d'éliminer les dangers et de réduire les risques pour l'environnement et pour la santé et la sécurité des travailleurs et le respect des dispositions impératives ainsi que dans la gestion du personnel et la fourniture du service dans une optique d'amélioration continue et de réduction des risques liés à l'activité.

Afin d'améliorer et de consolider en permanence sa position sur le marché, elle entend démontrer l'importance de maintenir et de promouvoir un engagement fort et constant envers:

- la gestion et l'amélioration du Système de Gestion Intégré de la Qualité, de la Sécurité et de l'Environnement, conformément aux normes UNI EN ISO 9001, UNI EN ISO 14001, UNI ISO 45001, UNI ISO 37001:16, SA 8000:2014
- le décret législatif sur le modèle d'organisation 231/01 ;
- le respect de la protection de l'environnement et la prévention des pollutions dans les activités et prestations réalisées ;
- l'engagement d'assurer des conditions de travail sûres et saines pour la prévention des accidents, y compris les accidents et les maladies professionnelles ;
- la poursuite et la consolidation de la satisfaction client.

Avec cette politique, la direction, dans la figure de l'administrateur unique, communique à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation l'intention d'opérer systématiquement avec des méthodes efficaces et transparentes afin de garantir la durabilité et l'amélioration continue d'un système de gestion d'entreprise socialement et économiquement intégré.

En ce sens, la Direction fournit et trace les engagements et directives suivants pour l'Organisation:

- consolidation et amélioration continue du Système de Gestion Intégré de la Qualité, de la Sécurité, de l'Environnement, de la Lutte contre la corruption et de l'éthique conformément aux indications des Parties Intéressées (employés, collaborateurs, fournisseurs, utilisateurs du service, contexte social, etc.);
- avec les évolutions réglementaires et législatives et avec les transformations du contexte social, culturel et économique dans lequel l'Organisation opère ;
- engagement constant à répondre à toutes les exigences des systèmes de management adoptés;
- Des efforts continus pour encourager le signalement de bonne foi des préoccupations sans crainte de représailles;
- il est interdit de mener des actions de corruption ;
- engagement constant dans l'amélioration continue du dispositif anti-corruption de l'entreprise ;
- les engagements pris en vue de l'amélioration continue du dispositif anti-corruption adopté ont été identifiés et réévalués périodiquement dans le cadre de la revue de direction ;
- l'autorité et l'indépendance de la fonction conformité anti-corruption ont été identifiées ;
- fournir un cadre permettant d'établir, d'examiner et d'atteindre des objectifs de prévention de la corruption ;

- gestion et contrôle de la prévention de la responsabilité administrative des entités internes pour les infractions contre l'administration publique ;
- interdiction d'offrir des cadeaux sous quelque forme que ce soit aux clients ;
- est appropriée à l'objet social et aux principes des systèmes adoptés ;
- les conséquences de tout non-respect de cette politique ont été identifiées ;
- garantie pour le client des normes de qualité attendues pour les prestations fournies ;
- recherche de la satisfaction client ;
- surveiller et mesurer la satisfaction de la clientèle et l'efficacité des processus du système d'entreprise;
- préférence pour les fournisseurs capables d'offrir des produits et services plus compatibles avec les objectifs environnementaux et de sécurité ;
- le respect des exigences législatives nationales et internationales applicables, des engagements signés avec les Parties Intéressées et des normes servant de référence au système ;
- analyse et évaluation des indications émanant des Parties Intéressées, afin d'établir un dialogue ouvert et constructif pour l'identification d'intentions et d'objectifs de satisfaction mutuelle ;
- maintenir un système de communication interne et externe efficace ;
- la sensibilisation du personnel à l'importance des actions menées aux fins de l'efficacité du Système de Management Intégré de la Qualité, de la Sécurité et de l'Environnement et de la lutte contre la corruption ;
- l'assurance d'une consolidation continue des connaissances sur les référentiels afin de favoriser la participation et l'amélioration internes ;
- recherche et promotion des Actions les plus appropriées pour prévenir et corriger la survenance des Non-Conformités ;
- amélioration des services rendus, élimination des dangers, réduction des impacts environnementaux et des risques significatifs;
- amélioration continue du système de gestion intégré dans tous les lieux où l'Organisation est présente ;
- maintien, vis-à-vis de l'Organisation, de l'engagement d'effectuer des Revues périodiques du Système de Management afin d'évaluer son adéquation et son efficacité dans le temps et les opportunités d'amélioration ;
- augmentation du niveau de compétitivité sur le marché et maintien d'un haut niveau de fiabilité et de qualité des services fournis, en pleine conformité avec les exigences juridique, environnemental, sécurité et qualité; la sensibilisation de son personnel à son rôle et sa responsabilité dans le domaine de la sécurité;
- promotion de la participation et de la consultation des travailleurs, également par l'intermédiaire de leurs représentants ;

Cette politique représente le cadre de référence des objectifs identifiés par l'entreprise

La Direction confirme aux responsables désignés pour la gestion des Systèmes relatifs à la Qualité, à l'Environnement, à la Sécurité, à la Lutte contre la Corruption et à l'Éthique la mission de gérer le Système Intégré dans une optique d'amélioration continue.

Les Managers en charge, disposant de l'autorité et de la liberté d'organisation, effectuent les tâches suivantes :

- Promouvoir des actions pour prévenir l'apparition de non-conformités de service ;
- Identifier et enregistrer les problèmes liés à la gestion de la qualité, de l'environnement et de la sécurité et à la lutte contre la corruption.
- Initier, proposer et fournir des solutions via les canaux établis ;
- Vérifier la mise en œuvre des solutions.

Gênes, 2 mai 2023

